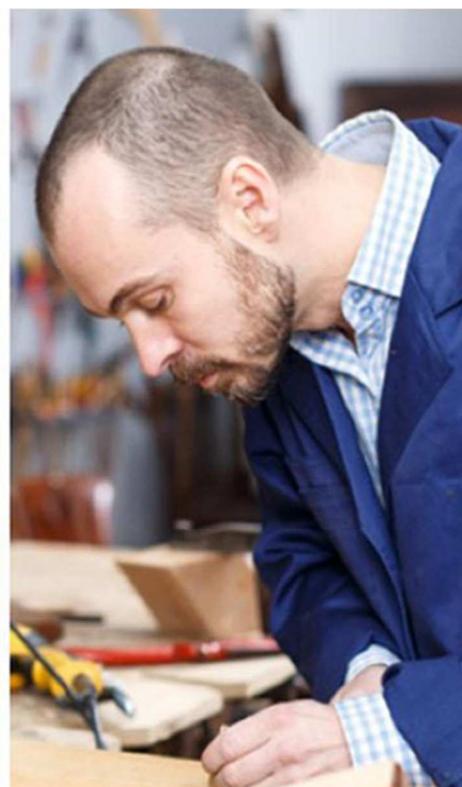
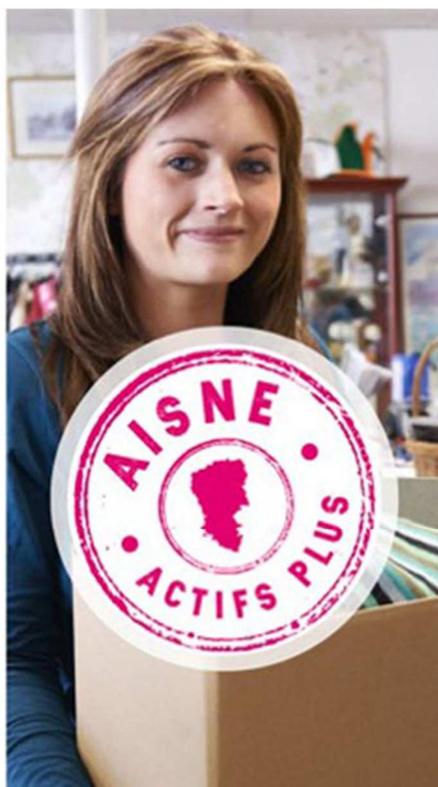


## Appel à projets départemental Insertion 2020

### Fiches descriptives



# Préambule

---

La politique insertion du Conseil départemental est définie par le PDI 2016-2020 (Programme Départemental d'Insertion). Celui-ci prévoit de compléter l'offre de service de droit commun par des actions d'insertion financées par le Département. Pour les choisir et les programmer, le Conseil départemental a opté pour une procédure d'appel à projets.

Les fiches descriptives ci-après constituent l'appel à projets 2020. Elles reflètent les besoins des publics bénéficiaires du RSA relevés par les professionnels, actualisés chaque année, auxquels les actions d'insertion pourraient répondre avec pour 2020, une ouverture de l'appel à projets aux publics jeunes sortants de l'Aide Sociale à l'Enfance.

L'objectif final des actions d'insertion est de permettre au bénéficiaire d'accéder à une solution durable d'activité (emploi / formation) directement à l'issue de l'action ou au terme d'un parcours.

Ainsi, si cet objectif emploi / formation, n'est pas atteint à l'issue de l'action, il est attendu qu'une proposition de suites de parcours soit systematiquement formulée au bénéficiaire :

- soit pour poursuivre la démarche de résolution des freins engagée au cours de l'action
- soit pour accéder à une autre étape de son parcours d'insertion.

# Les nouvelles orientations de l'appel à projets

---

L'appel à projets s'articule autour de deux axes déclinés chacun autour de deux thématiques :

## **Axe 1 : L'accompagnement vers l'insertion professionnelle durable / Emploi**

- Thématique 1 : Les actions d'Accompagnement Professionnel Spécialisé (APS)
- Thématique 2 : La « Mobilité »

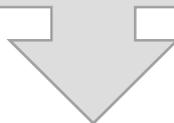
## **Axe 2 : Les actions pour dynamiser le parcours d'insertion**

- Thématique 1 : Accompagner les parents de jeunes enfants vers l'emploi ou la formation (accompagnements au mode de garde)
- Thématique 2 : Accompagner vers les Temps d'Activités Bénévoles

Les besoins étant variables selon les territoires, ils doivent être étudiés en amont avec les équipes locales concernées et les partenaires.

Après avoir pris connaissance des fiches descriptives suivantes,  
vous pouvez télécharger le dossier type sur :

<https://www.aisne.com/a-votre-service/insertion-rsa/actions-dinsertion-appel-a-projets>



Les projets devront être adressés au Département impérativement pour :

**Le 30 septembre 2019**



## Axe 1

# L'accompagnement vers l'insertion professionnelle durable / Emploi

## Thématique 1: Les actions d'Accompagnement Professionnel Spécialisé (APS)

<b>ELEMENTS DE CONTEXTE</b>	<p>Dans un contexte économique difficile, l'accompagnement doit être d'autant plus approfondi et soutenu pour accéder à un emploi durable.</p> <p>Le dispositif d'accompagnement des bénéficiaires du RSA par le référent unique ne permet pas toujours de prendre en compte les particularités de certains parcours. Les territoires ne sont pas tous dotés de la même offre de droit commun, une inégalité peut alors se poser pour l'accès des publics à une offre dédiée.</p>
<b>PUBLIC CIBLE</b>	<p>Sur validation des équipes insertion du Département, en amont de l'entrée :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ BRSA soumis à droits et devoirs en orientation sociale ou professionnelle et jeunes sortants de l'ASE souhaitant accéder à l'emploi durable, définir un projet professionnel et/ou de formation.</li></ul>
<b>OBJECTIFS GENERAUX</b>	<p>Ces actions ont pour principal objectif de proposer une offre d'accompagnement subsidiaire au droit commun mobilisable permettant de réduire les écarts possibles entre les territoires.</p>
<b>OBJECTIFS OPERATIONNELS</b>	<p>Des propositions et des méthodes d'accompagnement particulières vers l'emploi / formation sont souhaitées, en vue de :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- mieux connaître l'entreprise et faire émerger des choix professionnels réalistes,</li><li>- préparer à la reprise d'activité en milieu ordinaire de travail ou à l'accès à une qualification professionnelle.</li></ul> <p>L'action devra impérativement proposer :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>*Une découverte vers les métiers porteurs d'emploi, en levant les représentations inexactes concernant les métiers et l'entreprise, et permettre une meilleure connaissance de l'environnement socio-économique local</li><li>*Des immersions en entreprises pour consolider le projet professionnel</li><li>*Des ateliers collectifs et rencontres individuelles</li><li>*Des visites de plateaux techniques de formation, d'entreprises</li></ul>

	<p>*Une information et mobilisation de l'offre de formation de droit commun et notamment le Programme Régional de Formation (PRF) (si besoin de qualification)</p> <p>*Une création ou consolidation des outils de la recherche d'emploi (le CV par compétences, la lettre de motivation, la préparation à l'entretien d'embauche)</p> <p>*Une préparation à l'intégration dans l'Entreprise par un travail sur le « savoir-être » dans l'entreprise</p> <p>*Une sécurisation des passerelles vers la formation et l'entreprise pour éviter les ruptures de parcours</p> <p>* Un travail sur la valorisation des connaissances, compétences et des acquis de l'expérience des bénéficiaires (VAE)</p> <p>* Une participation aux évènements « emploi » : forums, job dating, rencontres de l'insertion et de l'emploi.</p>
<p><b>CRITERES D'EXAMEN DES PROJETS</b></p>	<p>*Caractère innovant du projet et complémentaire à l'offre de droit commun mobilisable</p> <p>*Existence de cofinancements, coût de l'action par bénéficiaires RSA et partenariats développés autour de cette action (Partenaires Insertion, économiques mobilisables.)</p> <p>*Répartition territoriale des actions / localisation et modalités d'accès à l'action (délocalisation ou ramassage envisagé)</p> <p>*Qualité technique du projet et expérience de l'organisme</p> <p>*Qualification des intervenants, expérience vis à vis des publics ciblés</p> <p>*Coût horaire</p> <p>*Si renouvellement : évaluation des résultats de l'action et des moyens mis en œuvre par le porteur du <b>01/01/2018 au 31/12/18</b></p>
<p><b>MODALITES D'EVALUATION ET DE PILOTAGE</b></p>	<p>Des rencontres seront organisées par le porteur</p> <p>↳ Comités de suivi trimestriels des publics avec le référent de l'action du Département et le référent unique</p> <p>↳ Bilan intermédiaire et bilan final de l'action</p> <p>Temps de l'action par BRSA : 6h par semaine minimum pendant 6 mois</p> <p>Le lien avec le référent de l'action du Département est indispensable pour informer des acquis et des démarches en cours.</p>
<p><b>MODALITES DE FINANCEMENT PAR LE DEPARTEMENT</b></p>	<p>*La durée maximum d'accompagnement prise en charge par le Département est de 6 mois non renouvelable</p> <p>*Le versement du financement du Département sera conditionné à la fréquentation réelle de l'action (Nombre de personnes passées sur l'action sur l'année conventionnée / Emargements obligatoires).</p>

	<p>*Seront pris en compte les participants ayant intégré l'action au cours de l'année et ayant participé effectivement <b>au moins 1 mois à l'action</b>, le porteur souhaitant intégrer un bénéficiaire en remplacement d'un autre devra préalablement solliciter les équipes insertion du Département.</p> <p><i>Une bonification sera attribuée pour toute sortie vers une formation qualifiante PRF ou emploi durable de + 3 mois hors ACI.</i></p>
<p><b>TERRITOIRE CONCERNE</b></p>	<p>* L'ensemble du territoire départemental, en fonction du droit commun existant et mobilisable sur place.</p> <p>*Une délocalisation possible en fonction des prescriptions</p> <p>*Il est souhaité une réflexion systématique des modalités d'accès à l'action pour les bénéficiaires. L'organisation de ramassage et la délocalisation en rural de l'action seront à privilégier.</p>



## Axe 1

# L'accompagnement vers l'insertion professionnelle durable / Emploi

## Thématique 2: La « Mobilité »

<b>ELEMENTS DE CONTEXTE</b>	<p>La mobilité est un facteur déterminant d'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi et plus précisément des bénéficiaires du RSA. Cette problématique est particulièrement présente sur les territoires ruraux en raison soit de l'insuffisance ou parfois de la méconnaissance de l'offre de transport mobilisable localement.</p> <p>Au cours de la dernière année, il a été constaté, lors des évaluations diagnostics réalisées, que 27%* des publics rencontrés n'avaient pas le permis B, condition préalable aux démarches de qualification et/ou d'insertion professionnelle</p> <p>(*Statistiques CD02 Proxima 2019)</p>
<b>PUBLIC CIBLE</b>	<p>Sur validation des équipes insertion du Département, en amont de l'entrée :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>■ BRSA soumis à droits et devoirs en orientation sociale ou professionnelle souhaitant accéder à l'emploi durable, avec un projet professionnel validé dans les métiers porteurs ou nécessitant le permis B</li><li>■ Jeunes sortants de l'ASE</li></ul>
<b>OBJECTIFS GENERAUX</b>	<p>Les actions proposées auront vocation à agir sur l'accès à l'emploi des bénéficiaires du RSA en permettant la levée du frein mobilité.</p>
<b>OBJECTIFS OPERATIONNELS</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>■ Mettre en place un accompagnement individuel au projet de permis B par le biais :<ul style="list-style-type: none"><li>*Soit d'une auto-école sociale (<i>Préparation au code de la route et conduite jusqu'à l'examen final</i>)</li><li>*Soit d'ateliers collectifs d'aide au code de la route en amont de l'inscription en auto-école classique</li></ul></li></ul>
<b>CRITERES D'EXAMEN DES PROJETS</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>*Caractère innovant du projet et complémentaire à l'offre de droit commun mobilisable</li><li>*Existence de cofinancements et coût de l'action</li><li>*Répartition territoriale des actions</li></ul>

	<p>*Localisation et modalités d'accès à l'action prise en compte par le porteur de projet (ramassage, délocalisation en rural)</p> <p>*Qualité technique du projet (outils pédagogiques, description des locaux d'accueil impérative...)</p> <p>*Qualification des intervenants</p> <p>*Durée prévue de parcours pour le bénéficiaire sur l'action</p> <p>*Si renouvellement : évaluation des résultats de l'action et des moyens mis en œuvre par le porteur du <b>01/01/2018 au 31/12/18</b></p>
<b>MODALITES D'EVALUATION ET DE PILOTAGE</b>	<p>Des rencontres seront organisées par le porteur</p> <p>↳ Comités de suivi trimestriels avec le référent de l'action du Département et le référent unique</p> <p>↳ Bilan intermédiaire et bilan final</p> <p>Le lien avec le référent de l'action du Département est indispensable pour informer des acquis et des démarches en cours.</p> <p>Le porteur devra justifier systématiquement de l'obtention du permis B y compris si celui-ci est obtenu après la sortie de l'action (Suivi post action à 6 mois obligatoire)</p>
<b>MODALITES DE FINANCEMENT PAR LE DEPARTEMENT</b>	<p>Le financement du Département se définit en faisant référence au nombre de participants de l'action. Son versement sera conditionné à la fréquentation réelle de l'action.</p> <p>*La durée de prise en charge par le Département pour un bénéficiaire sur l'action ne pourra excéder 12 mois.</p> <p>*Seront pris en compte les publics ayant participé effectivement <b>au moins 1 mois à l'action</b>, le porteur souhaitant intégrer un bénéficiaire en remplacement d'un autre devra préalablement solliciter les équipes insertion du Département.</p> <p>*Les éventuels renouvellements sur l'action ne seront pas pris en compte par le Département au-delà des 12 mois.</p>
<b>TERRITOIRE CONCERNE</b>	<p>* L'ensemble du territoire départemental, en fonction du droit commun existant et mobilisable sur place.</p> <p>*Le porteur précisera dans son projet la localisation exacte de l'action, les possibilités ou non de délocalisation et/ou ramassage du public.</p> <p>*Il est souhaité une réflexion systématique des modalités d'accès à l'action pour les bénéficiaires. L'organisation de ramassage et la délocalisation en rural de l'action seront à privilégier.</p>



## Axe 2

### Les actions pour dynamiser le parcours d'insertion

#### Thématique 1: Accompagner les parents de jeunes enfants vers l'emploi ou la formation (Accompagnement au mode de garde)

<b>ELEMENTS DE CONTEXTE</b>	<p>50%* des foyers bénéficiaires du RSA ont un ou plusieurs enfants dont 65%* avec un statut de « parents isolés ». Les bénéficiaires du R.S.A. peuvent s'installer dans une organisation de vie (personnelle / familiale) et exprimer, par la suite des difficultés à se projeter dans la reprise d'une activité de manière autonome.</p> <p>(*Statistiques CD02 Proxima Décembre 2018)</p>
<b>PUBLIC CIBLE</b>	<p>Sur validation des équipes insertion du Département, en amont de l'entrée :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ BRSA, soumis à droits et devoirs en orientation sociale ou professionnelle, parent d'au moins un enfant de - 6 ans</li> <li>■ Jeunes sortants de l'ASE</li> </ul>
<b>OBJECTIFS GENERAUX</b>	<p>Mobiliser et accompagner les parents de jeunes enfants dans le cadre de l'élaboration et la mise en œuvre de leur projet professionnel tout en conciliant leur vie de famille.</p>
<b>OBJECTIFS OPERATIONNELS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>*Agir sur les freins psychologiques liés à l'acceptation de la garde de ses enfants par autrui</li> <li>*Sensibiliser sur les relais locaux pouvant être mobilisés dans la gestion du temps (faciliter l'accès à l'offre de service « modes de garde des enfants » adapté aux besoins des bénéficiaires) visites et découvertes des lieux de garde, interventions...</li> <li>*Favoriser l'accès à une activité professionnelle ou à une action de formation pré qualifiante ou qualifiante par des techniques d'organisation, de gestion du temps et une redéfinition des priorités.</li> <li>*Découverte de l'environnement professionnel (visites d'entreprise, agences locales Pôle Emploi, plateaux techniques de formation.)</li> </ul>
<b>CRITERES D'EXAMEN DES PROJETS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>*Caractère innovant du projet</li> <li>*Existence de cofinancements et coût de l'action</li> <li>*Possibilité de poursuite de parcours localement au titre du droit commun</li> <li>*Type d'activités proposées</li> <li>*Répartition territoriale des actions, modalités d'accès à l'action</li> <li>*Qualité technique du projet (outils pédagogiques, description des locaux d'accueil impérative)</li> <li>*Qualification des intervenants / encadrants</li> </ul>

	<p>*Localisation précise de l'action et possibilités de délocalisation en rural</p> <p>*Coût horaire</p> <p>*Si renouvellement : évaluation des résultats de l'action et des moyens mis en œuvre par le porteur du 01/01/2018 au 31/12/18</p>
<p><b>MODALITES D'EVALUATION ET DE PILOTAGE</b></p>	<p>Des rencontres seront organisées par le porteur</p> <p>↳ Comités de suivi trimestriels avec le référent de l'action du Département et le référent unique</p> <p>↳ Bilan intermédiaire et bilan final</p> <p>L'action devra prévoir lors du premier mois d'entrée sur action, un accueil des publics accompagnés de leurs enfants.</p> <p>Le lien avec le référent de l'action du Département est indispensable pour informer des acquis et des démarches en cours.</p>
<p><b>MODALITES DE FINANCEMENT PAR LE DEPARTEMENT</b></p>	<p>* Durée maximum d'accompagnement pris en charge par le Département: 6 mois non renouvelable</p> <p>*Le versement financement du Département sera conditionné à la fréquentation réelle de l'action.</p> <p>*Seront pris en compte les publics ayant participé effectivement au moins 1 mois à l'action, le porteur souhaitant intégrer un bénéficiaire en remplacement d'un autre devra préalablement solliciter les équipes insertion du Département.</p> <p>*Les éventuels renouvellements sur l'action ne seront pas pris en compte par le Département.</p>
<p><b>TERRITOIRE CONCERNE</b></p>	<p>* L'ensemble du territoire départemental, en fonction du droit commun existant et mobilisable sur place.</p> <p>*Le porteur précisera dans son projet la localisation exacte de l'action, les possibilités ou non de délocalisation et/ou ramassage du public.</p> <p>*Il est souhaité une réflexion systématique des modalités d'accès à l'action pour les bénéficiaires. L'organisation de ramassage et la délocalisation en rural de l'action seront à privilégier.</p>



## Axe 2

# Les actions pour dynamiser le parcours d'insertion

## Thématique 2 : Accompagner vers les Temps d'Activités Bénévoles

<b>ELEMENTS DE CONTEXTE</b>	<p>38%* des bénéficiaires du RSA soumis à droits et devoirs sont orientés en insertion sociale, soit 6 459 sur le Département de l'Aisne. Cette orientation est motivée par l'existence d'au moins un « frein social » empêchant l'accès à la recherche d'emploi directe. Le Département souhaite dynamiser l'accompagnement de ces publics, pour permettre l'orientation vers un parcours d'insertion professionnelle et l'implication vers des actions de bénévolat. Selon les situations des bénéficiaires, il est parfois nécessaire d'optimiser les compétences de chacun, sur des périodes longues avant d'envisager une réorientation du parcours vers l'emploi.</p> <p>(*Statistiques CD02 – Proxima Année 2018)</p>
<b>PUBLIC CIBLE</b>	<p>Sur validation des équipes insertion du Département, en amont de l'entrée :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ BRSA soumis à droits et devoirs en orientation sociale</li> <li>■ Jeunes sortants de l'ASE</li> </ul>
<b>OBJECTIFS GENERAUX</b>	<p>Ces actions doivent utiliser des supports pédagogiques pour accompagner vers la solidarité bénévole et l'insertion professionnelle par le biais d'une valorisation des compétences et la résolution de problématiques sociales.</p>
<b>OBJECTIFS OPERATIONNELS</b>	<p>*Créer ou développer le réseau social du bénéficiaire et accompagner vers la solidarité bénévole par le biais d'une convention d'accueil et d'accompagnement "bénévolat" tripartite (Public / Association / Porteur de projet).</p> <p>*Promouvoir et accompagner l'accès aux démarches dématérialisées (Sites Internet : de Pôle Emploi, de la Caf, de pronote ...), sensibiliser sur les dangers d'Internet</p> <p>*Accompagner la fonction parentale (préparation de repas équilibrés, accompagnement et éducation des enfants dans la vie scolaire, promouvoir l'accès à la bibliothèque...)</p> <p>* Développer les visites et interactions avec les autres actions du territoire pour envisager les passerelles possibles vers l'emploi ou la formation.</p> <p>L'action devra impérativement préciser les supports d'activité mobilisés.</p>
<b>CRITERES D'EXAMEN DES PROJETS</b>	<p>*Passerelles prévues vers des actions de bénévolat</p> <p>*Caractère innovant du projet</p>

	<p>*Existence de cofinancements et coût de l'action et partenariats développés autour de cette action</p> <p>*Intégration dans l'action de la promotion et l'accompagnement vers les activités de bénévolat</p> <p>*Poursuite de parcours localement au titre du droit commun</p> <p>*Répartition territoriale des actions, localisation de l'action et modalités d'accès pour le public ciblé (délocalisation ou ramassage envisagé)</p> <p>*Mixité homme / femme</p> <p>*Qualité technique du projet (description technique et pédagogiques étayée des activités envisagées, locaux d'accueil, outils pédagogiques,...)</p> <p>*Qualification des intervenants / encadrants</p> <p>*Si renouvellement : évaluation des résultats de l'action et des moyens mis en œuvre par le porteur du 01/01/2018 au 31/12/18</p>
<p><b>MODALITES D'EVALUATION ET DE PILOTAGE</b></p>	<p>Des rencontres seront organisées par le porteur</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>↳ Comités de suivi trimestriels avec le référent de l'action du Département et le référent unique</li> <li>↳ Bilan intermédiaire et bilan final <ul style="list-style-type: none"> <li>■ entrées sorties permanentes, dynamique de groupe</li> <li>■ fréquence de participation pour le bénéficiaire à fixer individuellement entre le porteur et le BRSA et possibilité de faire évoluer la participation progressivement</li> </ul> </li> </ul> <p>Le lien avec le référent de l'action du Département est indispensable pour informer des acquis et des démarches en cours.</p>
<p><b>MODALITES DE FINANCEMENT PAR LE DEPARTEMENT</b></p>	<p>*Le financement du Département sera conditionné au nombre de participants (émargements)</p> <p>*Seront pris en compte les participants ayant intégré l'action au cours de l'année et ayant participé effectivement au moins 1 mois à l'action, le porteur souhaitant intégrer un bénéficiaire en remplacement d'un autre devra préalablement solliciter les équipes insertion du Département.</p> <p>*Les éventuels renouvellements des publics BRSA sur l'action d'une année sur l'autre ne seront pas pris en compte par le Département.</p> <p>Une bonification sera attribuée pour toute sortie vers une formation pré qualifiante ou qualifiante PRF, accès à l'emploi ou signature d'une convention d'accueil et d'accompagnement "Bénévolat" avec une association.</p>
<p><b>TERRITOIRE CONCERNE</b></p>	<p>L'ensemble du territoire départemental.</p> <p>Le porteur précisera dans son projet la localisation exacte de l'action et les possibilités ou non de délocalisation et/ou ramassage du public.</p>

# Vos interlocuteurs « Insertion » du Conseil départemental

## SERVICE INSERTION CENTRAL

Direction du développement social, de l'insertion et du logement  
Diffusion et réception appel à projets, conventionnement, paiement

<b>BURGAUD Arnaud</b> - <a href="mailto:aburgaud@aisne.fr">aburgaud@aisne.fr</a>	Chef du service insertion	☎ 03.23.24.63.10
<b>Marie-Lise RENARD</b> - <a href="mailto:mlrenard@aisne.fr">mlrenard@aisne.fr</a>	Adjointe au chef de service	☎ 03.23.24.63.23
<b>Sylvia LEFEVRE</b> - <a href="mailto:slefevre@aisne.fr">slefevre@aisne.fr</a>	Chargée de projets	☎ 03.23.24.63.94
<b>Isabelle VENET</b> - <a href="mailto:ivenet@aisne.fr">ivenet@aisne.fr</a>	Référente conventionnement	☎ 03.23.24.63.49

## EQUIPES LOCALES INSERTION

Montage du projet, identification des besoins et mise en œuvre opérationnelle

